

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 19 décembre 2016

Membres en exercice : 34	Date de la convocation: 12/12/2016
	<i>L'an deux mille seize et le dix-neuf décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES</i>
Présents : 19	
Dont Présents non votants : 0	Présents : Francis BOUTES, Jean ARCAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BARTHES, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Julie GARCIN-SAUDO, Martine GIL, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Jean-Christophe PETIT, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Francis BARTHES, Guy ROUCAYROL, Michel SALLES
Représentés : 1	
Votants: 20	
Pour: 20	Représentés: Marie PASSIEUX par Marie-Pierre PONS
Contre: 0	Présents non votants :
Abstentions: 0	Excusés: Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Marylène FAIVRE, Jean-Luc FALIP, Vincent GAUDY, Isabelle GIL, Audrey IMBERT, Gilbert LEPETITCORPS, Francine MARTY, Christophe MORGGO, Alain MOULY, Yves ROBIN, Luc SALLES, Philippe VIDAL
	Absents:

Objet: Patrimoine : animation "Pays d'Art et d'Histoire"

Créé en 1985, le label « Ville ou Pays d'Art et d'Histoire » qualifie des territoires, communes ou regroupements de communes qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la création et à la qualité architecturale et du cadre de vie. Le label « Ville ou Pays d'art et d'histoire », est attribué par le Ministère de la Culture et de la Communication. La candidature du Pays d'Art et d'Histoire du Haut Languedoc et Vignobles a obtenu l'avis favorable du Conseil national des Villes et Pays d'Art et d'Histoire le 19 février dernier.

Le label s'inscrit dans une démarche partenariale qui vise à mobiliser l'ensemble des acteurs. Ce projet se décline en quatre axes de travail répondant à de forts enjeux de territoire :

- Connaître et partager le territoire, son identité, son patrimoine
- Sensibiliser les publics
- Préserver un cadre de vie : patrimoine et architecture au cœur des préoccupations
- Dynamiser les patrimoines et l'architecture : un lien entre passé, présent et avenir.

L'obtention du label permet ainsi au Pays Haut Languedoc et Vignobles de rejoindre un réseau de 186 territoires labellisés au niveau national et de bénéficier de l'Etat d'une aide au fonctionnement relative au poste d'Animateur/-rice de l'Architecture et du Patrimoine à hauteur de 100 000 € répartie sur 5 ans, soient 20 000 € par an.

Le coût total prévisionnel de l'opération s'élève à 44 555 € TTC pour lequel le cofinancement suivant pourrait être sollicité auprès :

de l'Etat pour	20 000 €
le solde étant apporté en autofinancement par le Pays à hauteur de	24 555 €

RF Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 22/12/2016 034-253403554-20161219-2016_19_12_09-DE

En conclusion, Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir :
valider le budget et le plan de financement prévisionnel
l'autoriser, en cas d'avis favorable à signer tous documents relatifs à cette décision.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical valide le budget et le plan de financement prévisionnel
et autorise le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 19 décembre 2016.

Le Président,
Francis BOUTES



RF Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 22/12/2016 034-253403554-20161219-2016_19_12_09-DE